



# MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (Québec) J0H 1E0

Téléphone : (450) 548-2500 Téléc. : (450) 548-2412

Courriel : [info@cantonderoxton.qc.ca](mailto:info@cantonderoxton.qc.ca)

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT D'URBANISME

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière QUE :**

Lors de la session régulière de conseil tenue le 4 février 2019, les membres du conseil ont adopté le règlement suivant :

- ✓ -Règlement 327-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton.

Ce règlement a pour objet de permettre, dans les zones à dominance agricoles autres que les secteurs déstructurés, les services de mécanique agricole en usage complémentaire à l'habitation.

Ce règlement a été approuvé par la MRC d'Acton, par la résolution #2019-21, lors de la session régulière tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de février 2019 et le certificat de conformité a été délivré le 15<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, au 216, rang Ste-Geneviève, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Roxton Falls ce dix-neuvième jour (19<sup>e</sup>) jour du mois de février de l'année deux mille dix-neuf (2019).

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière